



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-06-34

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DÉPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240634-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-06-34

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration :

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que le compte financier présente :
 - ✓ un déficit de fonctionnement de : - 105 099,31 € au titre de la gestion 2023,
 - ✓ un résultat antérieur reporté de : 307 353,88 €
- ♦ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - ⇒ Report à nouveau pour : **202 254,57 €** affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du CCAS
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024
Publié le 02 juillet 2024